

# Une cheminée ou un poêle au gaz naturel, ça existe !

La Quinzaine du Gaz, ça se passe tout près de chez vous. Bénéficiez de l'expertise de GRDF sur le gaz naturel et ses usages. Profitez d'avantages dédiés et venez découvrir les cheminées au gaz, connectées à votre smartphone, avec les partenaires de l'événement.



DU 16 AU 31 MARS 2019

- Profitez d'une prime GRDF de 200 €\*
- Et des offres spéciales des partenaires cheministes\*

\*Voir conditions et modalités au verso

**GRDF**  
GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE

# Les poêles et cheminées au gaz naturel : ça existe !

Une solution de chauffage esthétique, moderne et performante.



## Flamme instantanée et télécommandée

Appréciez une flamme immédiate pilotée depuis votre smartphone/tablette ou avec une télécommande.



## Simplicité et praticité

Alimentée en continu, votre cheminée vous offre le plaisir d'un feu authentique disponible à tout moment, ne nécessitant pas de nettoyage régulier.



## Chaleur maîtrisée

Bénéficiez d'une chaleur douce et enveloppante, choisissez la température souhaitée au degré près et maîtrisez votre consommation.



## 100% personnalisable

Un large choix d'habillage esthétique et sur mesure, notamment pour la personnalisation du foyer (galets, cristaux, bûches en céramique).

Principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF vous informe sur les atouts et les usages du gaz naturel, quel que soit votre fournisseur. GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement.

\*Prime GRDF d'un montant de 200 € réservée aux particuliers pour l'achat et l'installation d'un poêle ou d'une cheminée au gaz naturel, pour un logement de plus de 2 ans situé en zone desservie au gaz par GRDF. Elle peut être demandée entre le 16 mars et le 31 mars 2019, sous conditions de justifier de l'installation conforme, par un professionnel, d'une cheminée ou d'un poêle gaz naturel, et de sa mise en service au plus tard le 31/12/2019. Nombre de primes limité. La prime est cumulable avec les autres primes accordées par GRDF éventuellement applicables, mais elle n'est pas cumulable avec la bonification de prêt accordée par GRDF. Elle sera versée sous réserve de remettre à GRDF les éléments justificatifs requis avant le 31/12/2019. Une seule prime Quinzaine du Gaz par logement. Pour en savoir plus, contactez le Service Client GRDF au 09 69 36 35 34 (N° Cristal, appel non surtaxé).

Les offres des partenaires sont définies par chacun des partenaires. Pour plus d'informations sur les offres, rapprochez-vous des partenaires de la Quinzaine du Gaz ou rendez-vous sur l'un des événements Quinzaine du Gaz. Les partenaires de l'opération exercent leur activité en toute indépendance, sous leur pleine responsabilité.

En partenariat notamment avec

